



Dettes de la part d un père dcd en 2002

Par **CLARISSE GRIMAUT**, le **29/03/2008** à **15:26**

mon père a disparu en 1989 sans laisse d adresse il décède en 2002 et voila une lettre d huissier qui arrive mars 2008 qui nous réclame 5000 euros pour une caution que mon père c etait porté garant d un appartement pour des gens alors jai besoin de conseils avant de payer cette dette merci

Par **Visiteur**, le **29/03/2008** à **22:59**

Bonsoir,

Si vous avez renoncé à la succession de votre Père, vous n'êtes pas tenu d'en assumer le passif.

Si vous aviez accepté la succession de votre Père, on peut effectivement vous réclamer d'honorer sa caution. Encore faut-il que l'huissier vous présente un jugement...

Je vous conseille de voir un avocat.